



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Campagne de vaccination contre la COVID-19**

# Sommaire

## 1. Séquencement des phases

Séquencement des phases selon l'avis de la HAS du 30 novembre 2020

## 2. Organisation de la phase 1

### a. Circuit flux A

- Flux A1
- Flux A2

### b. Circuit flux B

### c. Gouvernance

### d. Rétro-planning

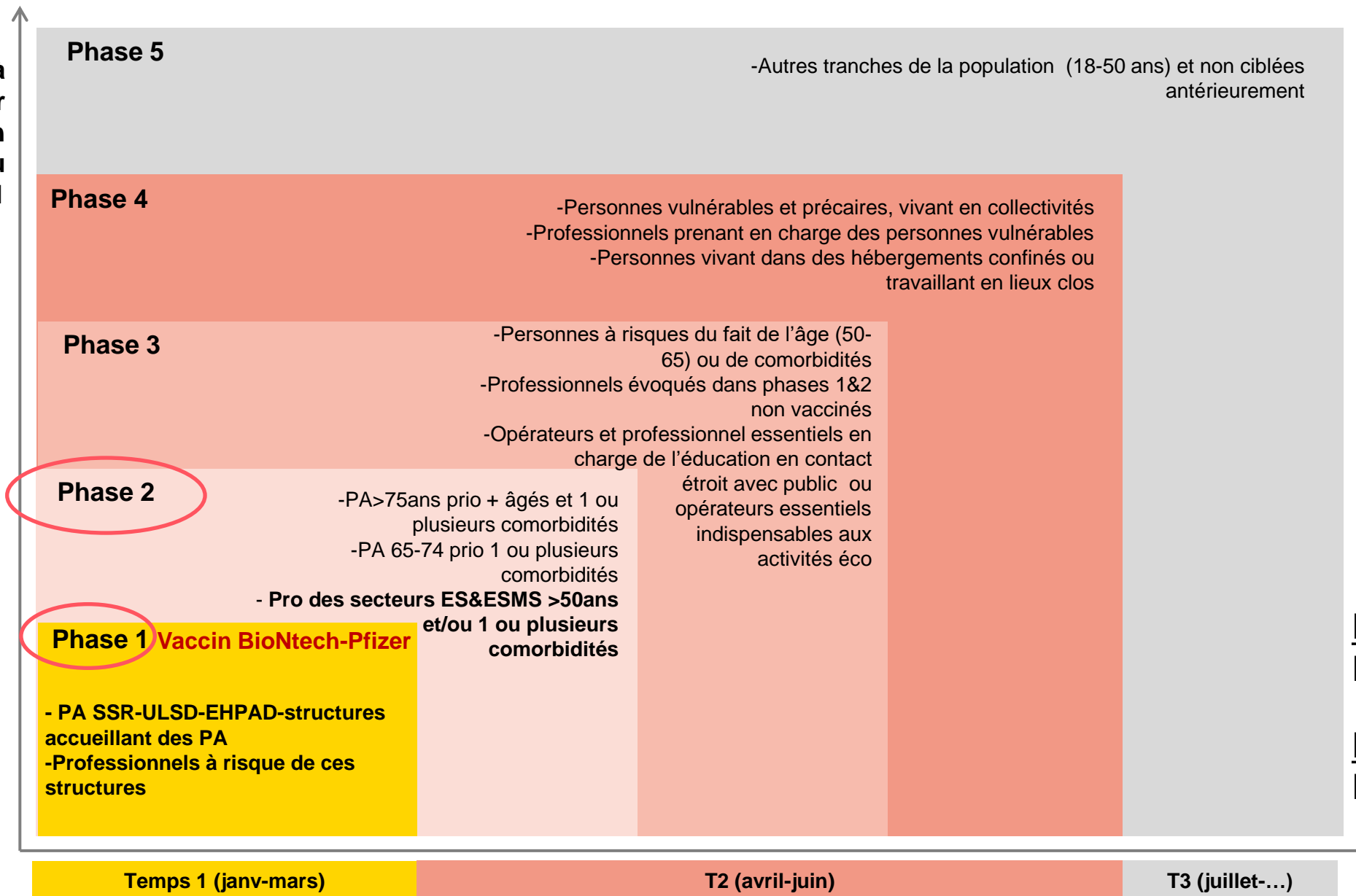
## 3. Accélération de la campagne : initiation de la phase 2

- Vaccination des professionnels des établissements de santé
- Ouverture des centres de vaccination adossés à un ES
- Ouverture de centres de vaccination ambulatoires

# 1. Séquencement des phases de vaccination

# Séquencement des phases HAS

Population à vacciner par phases selon avis HAS du 30/11



Phase 2 :  
Estimation 100.000

Phase 1 :  
Estimation 10.000

## Une stratégie par étape et par ordre de priorité :

- **1<sup>ère</sup> phase– en cours :**
  - Résidents en Ehpad ou autre hébergement collectif
  - Tous les professionnels du secteur de la santé et du médico-social (y compris les pompiers et aides à domicile) de plus de 50 ans et/ou présentant une ou des comorbidités.
- **2<sup>ème</sup> phase dès la mi-janvier :**
  - Les personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile (hors Ehpad)
  - Puis les personnes âgées de 65 à 74 ans
- **3<sup>ème</sup> phase trimestre :** Elargissement aux autres tranches de la population, susceptibles d’être infectées et non ciblées antérieurement.
  - Les personnes âgées de 50 à 64 ans
  - Les professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique (sécurité, éducation, alimentaire)
  - Les personnes vulnérables et précaires et des professionnels qui les prennent en charge
  - Les personnes vivant dans des hébergements confinés ou des lieux clos
  - Et enfin, le reste de la population majeure

## Les 5 phases

- Les 5 phases ne vont pas s'enchaîner successivement => une campagne **en avance de phase**
  
- Simultanément :
  - Démarrage par la phase 1 : phase 0, phase pilote et phase 1 : Ehpad et USLD
  - Organisation et initiation de la phase 2 : professionnels > 50 ans ou comorbidité et PA > 75ans
  - Travaux d'organisation de la phase 3
  
- Caractéristiques spécifiques de la Seine-Saint-Denis : précarité, densité médicale, fréquentation des SAU, adhésion à la vaccination...

**=> Besoin d'un plan départemental vaccinal adapté et volontariste**

## 2. Organisation de la phase 1

## Circuits logistiques – phase 1 (1<sup>ère</sup> vague EHPAD-USLD)

### Deux circuits logistiques prévus :

- Flux A :

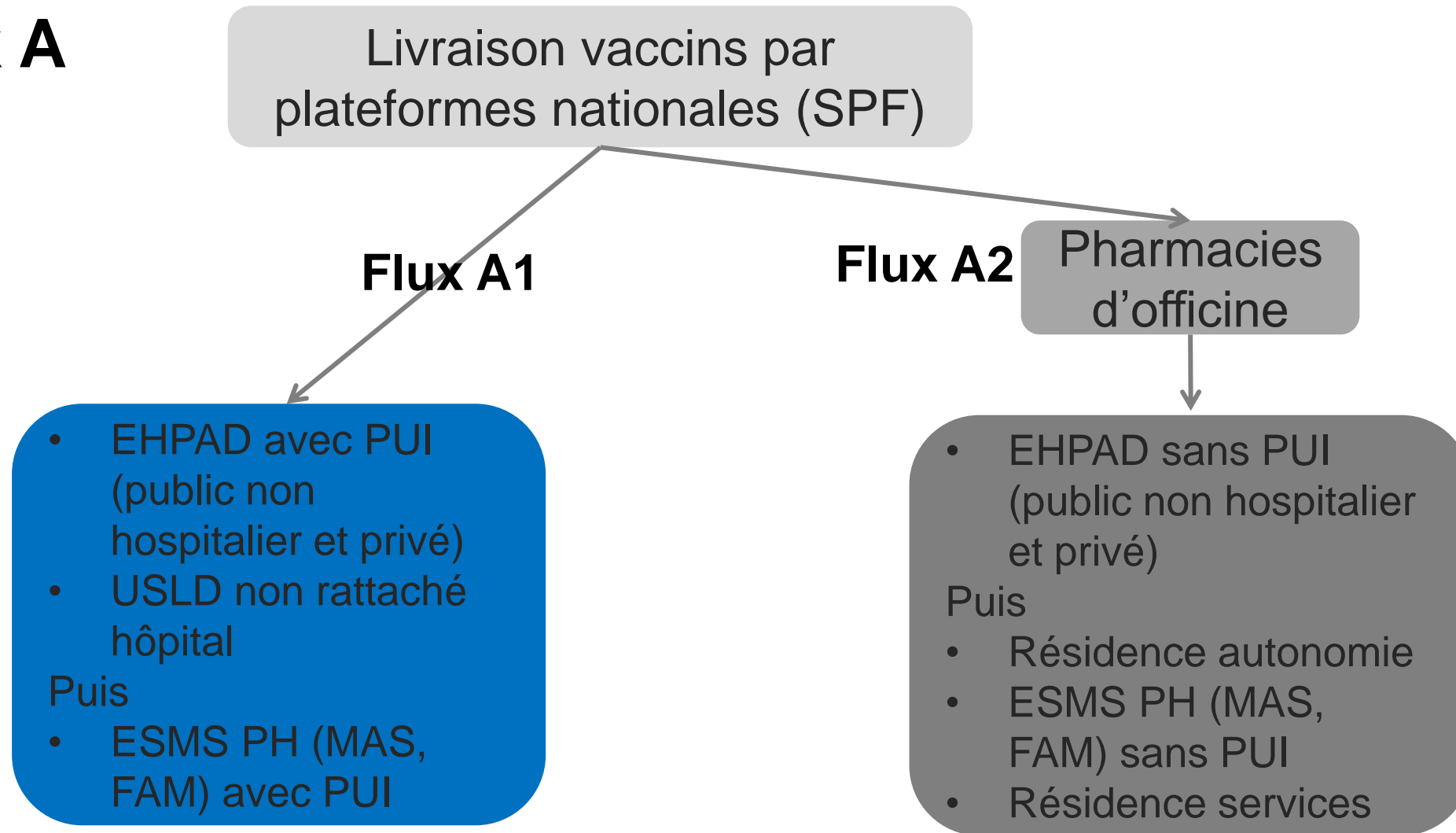
- **A1** : livraison des structures avec PUI (EHPAD non hospitaliers avec PUI) par les plateformes nationales (dépositaires pharmaceutiques) = 3 en SSD
- **A2** : livraison des structures sans PUI par les pharmacies d'officine, elles-mêmes approvisionnées par les plateformes nationales = 59 en SSD

- Flux B :

- livraison de toutes les structures sanitaires publiques et établissements médico-sociaux publics hospitaliers du département, par le ou les établissements hospitaliers « congélio-porteurs » identifiés par l'ARS (CH Aulnay en SSD) = 6 structures en SSD, dont 2 EHPAD et 4 USLD (dont René Muret – Sevran (AP-HP) qui sera livré par l'AP-HP (AGEST) et non par le CH d'Aulnay)



# Flux A



## Flux B

Livraison vaccins par  
Pfizer

CHI R. Ballanger  
Aulnay-sous-bois  
disposant de congélateurs -80°C

Approvisionnement des structures sanitaires  
publiques et EMS publics hospitaliers du dpt:

- EHPAD
- ULSD

Puis

- ESMS PH, FTM/RS

Approvisionnement de ses  
propres structures/services :

- ULSD
- EHPAD rattaché à l'ES

Puis

- ESMS PH rattaché à l'ES

# 3. Accélération de la campagne : initiation de la phase 2

# Accélération de la campagne

- **Dès le 4 janvier, la stratégie de vaccination s'est accélérée – Annonce du Ministre Olivier VERAN**
  
- Organisation des phases 2 et 3 avec le soutien important de la médecine de ville, sous l'égide du préfet et en concertation avec les parties prenantes :
  - groupe de travail de vaccination départemental
  
  - cellule opérationnelle de vaccination départementale
  
- 3 actions :
  - Vaccination du personnel des établissements de santé > 50 ans ou comorbidité
  - Vaccination des professionnels de ville > 50 ans ou comorbidité
  - Vaccination en projet des > 75 ans

# 1- Vaccination des professionnels des établissements de santé

- **Organisation par chaque établissement public et privé du département de la vaccination du personnel**
  - Cible : vaccination du personnel des établissements > 50 ans ou comorbidité (vision large : professionnels de santé, administratifs...)
  - Concerne tous les établissements de santé du département dès le 05/01/2021
  - Organisation interne par la direction de l'établissement
  - Approvisionnement par l'établissement pivot du département, ou par l'établissement support du GHT si autre département ou APHP pour les établissements APHP

## 2- Ouverture des centres de vaccination adossés aux ES

- **Ouverture de centres de vaccination** adossés à un hôpital « congélo-porteur » = établissement pivot
    - Cible : vaccination aux professionnels de ville : professionnels exerçant en libéral, à domicile et en centre de santé, services à domicile et pompiers.
    - Sites
      - Au démarrage , CH Robert Ballanger à Aulnay ouverture le 05/01/2021 au sein de la MMG
      - APHP Hôpital Avicenne à Bobigny ouverture le 06/01/2021
      - CH Saint-Denis Hôpital Delafontaine ouverture prévue le 8/01/2021
      - GHI le Raincy Montfermeil site Montfermeil + Montreuil ouverture fin de semaine
  - **Ils sont ouverts 6 jours sur 7** et fonctionnent avec la présence d'au moins un médecin, un infirmier et un secrétaire.
  - Les séances de vaccination sont assurées par un médecin, ou par un infirmier. La consultation prévaccinale peut être effectuée sur place.
  - Un numéro vert ainsi qu'une plateforme régionale seront également disponibles pour les professionnels afin de prendre rendez-vous pour procéder à la vaccination.
-

### 3- Ouverture de centres de vaccination ambulatoires

- **Objectif : ouvrir une dizaine de centres supplémentaires dans les prochains jours avec les professionnels de santé libéraux et les collectivités.** Le partenariat entre les professionnels de ville, CMS, CPTS, collectivités, institutions ... est fortement recherché.
- Cible : personnes âgées à domicile > 75 ans
- **Possibilité de s'inscrire sur un fichier** afin de faire connaître leur volonté. Annonce à venir Prmeier Ministre Jean Castex ce jeudi 7 janvier.

**Merci pour votre attention**